



COMMISSION DES REGLEMENTS

Bilan activité saison 2022.2023

Pour cette saison la Commission des Règlements a vu le nombre de dossiers à traiter en diminution par rapport à la dernière saison.

Ce traitement des dossiers concerne prioritairement quatre grands thèmes réglementaires, les équipiers supérieurs, les joueurs suspendus, les mutations et la qualification des joueurs qui génèrent à eux seuls près de 70% des dossiers.

Le reste concerne les matchs arrêtés pour divers motifs (hors discipline) et d'autres motifs qui restent marginaux.

Pour rappel, la Commission ne saurait être tenue pour responsable des erreurs des clubs quant à la rédaction des réserves ou réclamation, celle-ci n'ayant pas comme d'autres Commissions un pouvoir d'interprétation ou de prise en compte de circonstances atténuante ou aggravantes. Elle applique le règlement un point c'est tout.

Bilan des dossiers 2022/2023

81 dossiers traités : (plusieurs griefs dans un dossier quelque fois)

Arrêt de match : 13

Equipiers supérieurs : 17

Joueurs suspendus : 11

Qualification des joueurs : 9

Mutation : 19

Divers : 12

La Commission des Règlements vous souhaite une bonne trêve et de bonnes vacances.

Amitiés Sportives